



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 66, 133 et 134 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme**Budget-programme de 2023****Projet de budget-programme pour 2024**

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire

Quarantième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2024

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 ([A/78/574](#)). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 1^{er} décembre 2023.

II. Contexte et exécution du budget

A. Consolidation des ressources et des rapports

2. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024, le Comité consultatif donne des informations générales sur la consolidation des ressources et des rapports s'agissant des incidences financières des résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme, notamment sur la proposition consistant à inscrire des ressources par anticipation (« frontloading ») au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis dans le projet de budget-programme pour 2023 et sur



les critères de consolidation révisés qui ont été proposés dans le projet de budget-programme pour 2024, comme demandé par l'Assemblée générale (A/78/7, par. VI.42 à VI.48). Le Comité note que l'Assemblée est saisie de la proposition du Secrétaire général et de la recommandation que lui-même a formulée à cet égard.

3. Le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas reçu, d'informations sur l'impact qu'auraient eu les critères révisés s'ils avaient été utilisés, dans le projet de budget-programme pour 2024, pour consolider les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme en 2023.

4. Concernant la fréquence des rapports présentés par le Secrétaire général au sujet des prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trois sessions ordinaires annuelles et à ses éventuelles sessions extraordinaires pendant une année donnée, le Comité consultatif rappelle que de tels rapports étaient initialement présentés après chaque session du Conseil et qu'il avait recommandé que toutes les prévisions révisées découlant des sessions tenues pendant une même année soient regroupées dans un seul rapport (A/62/7/Add.34, par. 8 et 9). **Le Comité consultatif note que, bien que les prévisions révisées soient regroupées dans un seul rapport, le fait que la troisième session annuelle du Conseil des droits de l'homme s'achève début octobre ou à la mi-octobre et que le rapport du Secrétaire général soit présenté en novembre lui laisse peu de temps, ainsi qu'à l'Assemblée générale, pour examiner ledit rapport (voir tableau 1).**

Tableau 1
Dates de la troisième session du Conseil des droits de l'homme

<i>Troisième session annuelle du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Dates de la session</i>	<i>Date de réception du rapport préliminaire du Secrétaire général sur les prévisions révisées du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Date de soumission du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>
Cinquante-quatrième session	11 septembre-13 octobre 2023	7 novembre 2023	7 novembre 2023
Cinquante et unième session	12 septembre-7 octobre 2022	4 novembre 2022	8 décembre 2022
Quarante-huitième session	13 septembre-11 octobre 2021	15 novembre 2021	15 décembre 2021
Quarante-cinquième session	14 septembre-7 octobre 2020	11 novembre 2020	11 décembre 2020
Quarante-deuxième session	9-27 septembre 2019	6 novembre 2019	10 décembre 2019

5. **Sous réserve de la décision que prendra l'Assemblée générale concernant la consolidation des ressources et compte tenu du paragraphe 3 ci-dessus, le Comité consultatif estime que l'une des solutions possibles serait de présenter les prévisions révisées découlant de la première session ordinaire du Conseil¹, au moins, dans les futurs projets de budget-programme, ce qui permettrait de regrouper une partie des ressources de manière transparente.**

6. **Le Comité consultatif est d'avis que les rapports du Secrétaire général devraient aussi indiquer clairement, notamment dans chaque chapitre du budget-programme, les unités administratives chargées de mettre en œuvre les activités prescrites, et donner des informations sur les capacités existantes. Si**

¹ Ces 10 dernières années, les premières sessions ordinaires ont généralement eu lieu en février et mars et se sont tenues aux dates suivantes : du 27 février au 4 avril 2023 ; du 28 février au 1^{er} avril 2022 ; du 22 février au 24 mars 2021 ; du 24 février au 23 mars 2020 ; du 25 février au 22 mars 2019 ; du 26 février au 23 mars 2018 ; du 27 février au 24 mars 2017 ; du 29 février au 24 mars 2016 ; du 2 au 27 mars 2015 ; du 3 au 28 mars 2014.

l'exécution d'un nouveau mandat découlant d'une résolution impliquait de créer une unité administrative, il conviendrait de l'indiquer clairement dans les rapports soumis à l'Assemblée générale pour examen.

B. Effectif de base proposé dans le projet de budget-programme pour 2024 au titre de l'appui administratif, des médias et des communications, de la gestion de l'information, des services d'archivage et de la sûreté et de la sécurité

7. Le Comité consultatif rappelle que, après que l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation qu'il avait formulée à ce sujet (résolution 77/262), le Secrétaire général a proposé, dans le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect. 24), par. 24.115 à 24.119), la création de 13 postes au chapitre 24 aux fins de la mise en place d'un effectif de base susceptible de répondre aux besoins actuels et futurs dans les domaines suivants : l'administration (2 postes de fonctionnaire d'administration (P-3) et 2 postes d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)]) ; les médias et les communications (1 P-4 et 2 P-3) ; la gestion de l'information [1 P-3 et 1 G(AC)] ; les services d'archivage (1 P-4) ; la sûreté et la sécurité (1 P-4 et 2 P-3) (voir tableau 2). Le Comité avait alors été informé que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne demanderait pas de postes supplémentaires pendant un certain temps (A/78/7, par. VI.10). Le Comité rappelle que, tout en se félicitant de la proposition consistant à mettre en place un effectif de base au Haut-Commissariat, il avait noté que l'effectif de base proposé au chapitre 24 du projet de budget-programme pour 2024 était exhaustif et que le Haut-Commissariat ne soumettrait pas d'autres demandes de création de postes pendant un certain temps. La recommandation correspondante du Comité figure dans son rapport (ibid., par. VI.11).

Tableau 2
Effectifs permanents proposés dans le projet de budget-programme pour 2024

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre de postes à temps plein</i>
Assistant(e) de gestion de l'information	G(AC)	1
Spécialiste de la gestion de l'information	P-3	1
Spécialiste de la gestion de l'information	P-4	1
Spécialiste de l'information	P-4	1
Agent(e) de sécurité	P-4	1
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	2
Fonctionnaire d'administration	P-3	2
Spécialiste de l'information	P-3	2
Agent(e) de sécurité	P-3	2
Total		13

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'effectif de base demandé dans le projet de budget-programme pour 2024 permettrait de faciliter l'exécution du mandat et d'éviter la fragmentation des ressources demandées à l'appui des organismes d'enquête (actuellement au nombre de 12). Pour un organisme d'enquête, un appui à temps partiel supposerait, en moyenne : a) trois mois

de services d'archivage ; b) trois mois de services d'avis aux médias ; c) quatre mois d'appui administratif ; d) trois mois de services de sécurité.

9. **Le Comité consultatif rappelle que la recommandation qu'il avait formulée (voir A/77/7, par. VI.36) et à laquelle l'Assemblée générale avait souscrit dans sa résolution 77/262 visait à mettre en place un effectif de base complet et distinct, non seulement pour les organismes d'enquête, mais aussi pour tous les mandats du Haut-Commissariat sans exception (voir par. 35 et 36 ci-dessous).**

C. Exécution du budget

10. Le Comité consultatif a demandé et obtenu le détail des ressources approuvées et des dépenses engagées au titre du chapitre 24 du budget-programme en 2021 et 2022 (voir tableau 3). Il a également reçu des informations actualisées sur le montant total des crédits ouverts et des dépenses engagées au chapitre 24 entre 2014-2015 et 2022 (voir tableau 4). **Il compte que les informations les plus récentes sur l'exécution du budget pour 2023 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Tableau 3

Crédits ouverts et dépenses engagées en 2021 et 2022 au titre du chapitre 24 (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Comité des personnes disparues à Chypre)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021		2022	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses ^a
Postes	76 616,2	73 738,7	79 361,7	82 181,3
Autres dépenses de personnel	27 080,2	23 656,2	28 222,5	35 247,7
Dépenses de représentation	2,6	—	2,8	2,0
Consultants	377,1	355,5	688,4	630,9
Voyages des représentants	13 107,7	3 728,9	14 160,7	11 410,2
Voyages du personnel	2 868,2	983,5	2 381,4	3 134,4
Services contractuels	1 144,4	1 351,1	1 579,5	1 798,7
Frais généraux de fonctionnement	3 995,4	2 608,3	4 519,6	4 209,6
Fournitures et accessoires	283,8	109,2	234,0	224,0
Mobilier et matériel	420,0	457,8	364,4	806,6
Construction	9,2	4,6	—	1,3
Subventions et contributions	4 021,7	554,8	5 256,4	2 440,0
Total	129 926,5	107 548,7	136 771,4	142 086,8

^a Le montant indiqué comprend les dépenses imputées sur les engagements autorisés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour 2022.

Tableau 4

Montant total des crédits ouverts et des dépenses engagées au titre du chapitre 24 (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Comité des personnes disparues à Chypre) entre 2014-2015 et 2022

<i>Exercice</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses</i>
2014-2015	209 264,2	200 019,3
2016-2017	211 689,5	207 934,3
2018-2019	226 987,7	227 518,6
2020	114 571,4	105 824,5
2021	129 346,6	107 087,7
2022	136 771,4	142 086,8

III. Incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

A. Montant total des ressources nécessaires

11. Au total, 74 des 85 résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trois sessions ordinaires et à sa session extraordinaire de 2023 ont des incidences financières, comme suit : a) les dépenses supplémentaires prévues au titre du budget-programme de 2023 s'élèvent à 8 636 500 dollars et seront financées au moyen des crédits déjà approuvés pour l'exercice ; b) les dépenses supplémentaires prévues au titre du projet de budget-programme pour 2024 se chiffrent à 68 517 300 dollars, à savoir un montant de 18 787 600 dollars correspondant à des activités permanentes et déjà demandé dans le projet de budget-programme pour 2024 et un montant de 49 729 700 dollars correspondant à des dépenses supplémentaires (A/78/574, par. 3 et 4). Les ressources nécessaires pour 2024 sont récapitulées, par chapitre et par résolution ou décision, dans les tableaux A et B de l'annexe I du rapport du Secrétaire général (ibid.).

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une version révisée du tableau A de l'annexe I du rapport paru sous la cote A/78/574, qui présentait les ressources demandées au titre du chapitre 24 dans le projet de budget-programme pour 2023 et les incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme en 2023 (voir tableau 5). Il a été indiqué au Comité que, puisque les prévisions révisées découlant de la quarante-neuvième session, initialement présentées dans le projet de budget-programme pour 2023 [A/77/6 (Sect. 24)], n'avaient pas été approuvées par l'Assemblée générale à cette occasion (voir par. 2 ci-dessus), les informations relatives aux dépenses prévues pour 2023 et 2024 et approuvées par l'Assemblée générale seraient présentées dans un tableau distinct (voir tableau 6).

Tableau 5
Résumé des ressources demandées pour 2023 et 2024, par chapitre du budget
 (En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Montant prévu dans le projet de budget-programme pour 2023		Ressources supplémentaires nécessaires pour 2023	Montant prévu dans le projet de budget-programme pour 2024	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024
	Activités permanentes	Nouveaux mandats et mandats élargis		Activités permanentes	Ressources demandées dans le document A/78/574
2	6 234 500	1 358 000	2 377 600	8 276 800	2 784 700
24	5 526 400	30 349 500	18 522 600	10 461 400	46 902 200
28	—	—	455 700	7 600	7 800
29E	26 700	12 400	19 400	33 300	35 000
34	—	—	65 800	8 500	—
Total	11 787 600	31 719 900	21 441 100	18 787 600	49 729 700
Contributions du personnel	1 115 400	3 702 200	2 731 900	1 037 800	4 451 600
Total (contributions du personnel incluses)	12 903 000	35 422 100	24 173 000	19 825 400	54 181 300

Tableau 6
Ressources nécessaires pour 2023, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263, et ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2024, par chapitre du budget
 (En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Montant prévu dans le projet de budget-programme pour 2023	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2023	Montant prévu dans le projet de budget-programme pour 2024	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024
	Activités permanentes	Montants approuvés par l'Assemblée générale (résolution 77/263)	Activités permanentes	Ressources demandées dans le document A/78/574
2	6 234 500	3 735 600	8 276 800	2 784 700
24	5 526 400	51 636 100	10 461 400	46 902 200
28	—	455 700	7 600	7 800
29E	26 700	31 800	33 300	35 000
34	—	65 800	8 500	—
Total	11 787 600	55 925 000	18 787 600	49 729 700
Contributions du personnel	1 115 400	6 773 900	1 037 800	4 451 600
Total (contributions du personnel incluses)	12 903 000	62 698 900	19 825 400	54 181 300

B. Financement des dépenses supplémentaires au moyen des crédits approuvés pour 2023

13. Ayant demandé des précisions sur les dépenses supplémentaires qui pourraient être financées au moyen des crédits approuvés pour 2023 et sur les conséquences potentielles pour l'exécution des mandats, le Comité consultatif a été informé que le

montant de 8 096 700 dollars qui serait financé au moyen des crédits déjà ouverts pour 2023 se décomposait comme suit : 539 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 8 093 200 dollars au chapitre 24 (Droits humains), dont 5 243 100 dollars (65 %) au titre des autres dépenses de personnel. Le gel des recrutements au titre du budget ordinaire appliqué depuis juillet 2023 en raison de la situation de trésorerie avait entraîné des retards dans les procédures de recrutement visant à pourvoir certains postes et emplois existants ainsi que les nouveaux emplois nécessaires à l'exécution des nouveaux mandats approuvés par le Conseil des droits de l'homme en 2023, ce qui avait eu des répercussions sur les objets de dépense autres que les postes. Par conséquent, le Haut-Commissariat n'avait pas eu à demander de ressources supplémentaires pour 2023. Il avait envoyé une lettre au Président du Conseil des droits de l'homme pour l'informer que le gel des recrutements pourrait avoir une incidence sur l'exécution du mandat. Concernant la possibilité de financer les dépenses supplémentaires prévues pour 2024 dans les limites des crédits qui seraient approuvés pour l'exercice, il a été indiqué au Comité que la situation constatée en 2023 devait être considérée comme temporaire et anormale et que le Haut-Commissariat ne pourrait pas financer le même niveau de dépenses au moyen des crédits prévus pour 2024. **Le Comité consultatif note que tout sera fait pour continuer de recenser les gains d'efficacité possibles et que des informations détaillées sur les sources d'économies seront fournies de manière transparente.**

C. Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024

14. Le Comité consultatif a été informé que les mandats étaient adoptés par le Conseil des droits de l'homme et que les ressources nécessaires étaient calculées à partir des mandats existants. Le Secrétariat n'était pas en mesure de dire si le Conseil adopterait d'autres résolutions qui auraient une incidence sur le projet de budget-programme pour 2024.

1. Nouveaux postes proposés

15. On trouve à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général une liste des postes proposés et des titres fonctionnels et classes correspondants, par résolution ou décision du Conseil des droits de l'homme. Il est proposé de créer, avec effet au 1^{er} janvier 2024, 77 postes (dont 4 postes temporaires) au titre du chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024 à l'appui des activités prescrites par le Conseil dans les résolutions suivantes :

- a) 52/14 : Promotion et protection des droits de l'homme et application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (5 P-4) ;
- b) 53/28 : La contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme [6 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] ;
- c) 53/29 : Nouvelles technologies numériques et droits de l'homme [3 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] ;
- d) 54/9 : Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales [4 postes temporaires : 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] ;
- e) 54/18 : Le droit au développement (2 P-3) ;
- f) 54/22 : Promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la lutte contre les inégalités (1 P-5, 9 P-4, 9 P-3 et 11 P-2) ;

g) 54/26 : Mandat du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine [1 P-2 et 1 G(AC)] ;

h) 54/33 : Création d'un bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la Communauté des Caraïbes [1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 8 AN et 2 G(AC)].

Résolution 52/14 : Promotion et protection des droits de l'homme et application du Programme de développement durable à l'horizon 2030

16. Il est proposé de créer cinq postes de spécialiste des droits humains (P-4) pour 2024 [A/78/574, par. 29 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans sa résolution, le Conseil des droits de l'homme avait notamment : a) prié le Haut-Commissariat de fournir aux États qui le demandaient un appui, une assistance technique et des services de renforcement des capacités accrus pour adopter des approches intégrées de la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'application du Programme 2030, tout en collaborant avec des partenaires tels que les équipes de pays des Nations Unies et les institutions nationales des droits de l'homme ; b) prié le Secrétaire général d'accroître encore les ressources spécialisées du Haut-Commissariat au niveau régional afin de fournir cet appui accru. Dans ses 11 bureaux régionaux, le Haut-Commissariat ne comptait que deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au niveau régional, à savoir un P-4 et un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, dont les titulaires exerçaient des fonctions de conseil. La création proposée de cinq postes P-4 devrait permettre d'assurer aux cinq régions une représentation et une couverture égales, en tenant compte de l'expérience et de l'expertise requises et du rôle de représentation attaché à ces postes. **Le Comité consultatif est conscient qu'il importe de fournir un appui et des conseils en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et d'application du Programme 2030 au niveau régional mais recommande que les postes proposés soient créés sous forme de postes temporaires pour 2024.**

Résolution 54/18 : Le droit au développement

17. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des droits humains (P-3) pour 2024. **Le Comité consultatif encourage le Haut-Commissariat à redoubler d'efforts pour rajeunir ses effectifs et recommande que l'un des postes proposés soit créé à la classe P-2 et non à la classe P-3.**

Résolution 54/22 : Promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la lutte contre les inégalités

18. Il est proposé de créer 30 postes (1 P-5, 9 P-4, 9 P-3 et 11 P-2) (ibid., par. 212), dont 25 postes de spécialiste des droits humains (1 P-5, 9 P-4, 8 P-3 et 7 P-2), 1 poste P-3 d'informaticien(ne) et 4 postes P-2 de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe).

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section des droits économiques, sociaux et culturels du Haut-Commissariat comptait six postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] financés au moyen du budget ordinaire. Faute de moyens, le Haut-Commissariat n'était pas en mesure d'aider les États Membres à favoriser la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels au niveau national. Les ressources existantes seraient combinées aux 30 nouveaux postes proposés (voir tableau 7) pour permettre à la Section de fournir aux États Membres des services spécialement conçus et adaptés au contexte et de couvrir tous les articles du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; en effet, les postes actuellement financés au moyen du budget ordinaire ne lui permettaient de

couvrir qu'une partie de ces articles. La Section comptait aussi des emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires (4 P-4, 1 G(AC) et 1 emploi d'administrateur(trice) auxiliaire). **Le Comité consultatif est conscient qu'il importe de promouvoir et de protéger les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la lutte contre les inégalités mais, compte tenu des capacités actuelles de la Section des droits économiques, sociaux et culturels, il recommande de ne pas créer 2 postes P-4 et 2 postes P-3 de spécialiste des droits humains.**

Tableau 7

Section des droits économiques, sociaux et culturels : structure actuelle et structure proposée au titre du budget ordinaire

<i>Postes approuvés pour 2023</i>	<i>Nouveaux postes proposés pour 2024</i>
1 P-5 (chef de la Section)	1 P-5 [spécialiste des droits humains (hors classe)]
1 P-4	8 P-4 (spécialiste des droits humains) – chefs de file sectoriels 1 P-4 (spécialiste des systèmes informatiques) – responsable de la plateforme de connaissances
3 P-3	9 P-3 (spécialiste des droits humains) – capacités thématiques et géographiques 7 P-2 [spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)] – capacités thématiques 4 P-2 [spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)] – appui logistique et administratif
1 G(AC) appui administratif, logistique et opérationnel et appui au recrutement	2

20. En ce qui concerne la création proposée de quatre postes de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) pour 2024, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les titulaires seront affectés à Genève et apporteront un concours administratif, financier et logistique à l'équipe [A/78/574, par. 212 f)]. **Compte tenu des capacités actuelles de la Section des droits économiques, sociaux et culturels (voir par. 19 ci-dessus), le Comité consultatif recommande de ne pas créer deux postes de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2).**

Résolution 54/33 : Création d'un bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la Communauté des Caraïbes

21. Il est proposé de créer 20 postes [1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 8 AN et 2 G(AC)] qui constitueront un bureau régional pour la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à savoir 13 postes basés à Nassau et 7 dans les pays de la CARICOM qui accueillent des équipes de pays ou des équipes sous-régionales des Nations Unies (2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national à Bridgetown et 1 dans chacune des villes suivantes : Belmopan, Georgetown, Kingston, Paramaribo et Port of Spain), et qui seront renouvelés chaque année (ibid., par. 247). Les 20 postes proposés se répartissent comme suit :

a) 12 postes consacrés aux questions de droits humains [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 7 AN] ;

b) 8 postes consacrés aux fonctions d'appui : un poste d'informaticien(ne) (P-3), un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3), un poste de spécialiste de l'information (AN) et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) dont les titulaires fourniront un appui sur le plan des programmes et un appui administratif et mèneront des activités de collecte de fonds ; un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et un poste de spécialiste des finances (P-3) dont les titulaires apporteront un appui dans les domaines de la gestion budgétaire et financière, du recrutement et de la gestion des ressources humaines ; un poste d'assistant (gestion des programmes) [G(AC)] et un poste d'assistant(e) administratif(ve) et financier(ère) dont les titulaires apporteront leur concours pour toutes les questions touchant à la logistique, aux finances et aux ressources humaines et fourniront un appui administratif général pour tous les voyages et missions sur le terrain.

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CARICOM comptait 15 États membres et 5 membres associés et que la région était la seule dans laquelle il n'y avait pas de postes financés au moyen du budget ordinaire. Il n'y avait actuellement que quatre emplois, dont le financement prendrait fin en juin 2024, comme suit : a) un P-4 basé à la Barbade et couvrant également six pays des Caraïbes orientales ; b) trois emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national basés au Belize, au Guyana et à la Trinité-et-Tobago, respectivement. Au sujet de l'emplacement du bureau régional, le Comité a été informé que, compte tenu des problèmes très spécifiques auxquels devaient faire face les petits États insulaires en développement des Caraïbes sur le plan des droits humains, le bureau régional devait être basé dans la région de la CARICOM et non au Panama, puisque les problèmes rencontrés n'étaient pas les mêmes en Amérique centrale. Dans sa résolution 54/33, le Conseil des droits de l'homme mentionnait expressément les Bahamas comme lieu d'implantation du bureau proposé. Le Haut-Commissariat prévoyait que le bureau régional serait opérationnel au second semestre de 2024. S'étant renseigné sur les effectifs prévus lors de la création de bureaux régionaux, le Comité a été informé que le nombre de membres du personnel variait de 1 à 11. Pour certains bureaux régionaux, le Haut-Commissariat avait dû compter sur ses propres ressources extrabudgétaires, qui étaient insuffisantes, pour assurer l'exécution des mandats confiés par le Conseil des droits de l'homme. Le Comité a reçu des informations sur les effectifs des bureaux régionaux (voir tableau 8).

Tableau 8

Appui fourni aux bureaux régionaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

(En dollars des États-Unis)

Bureau régional	2023				
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Total (2023)	Postes imputés au budget ordinaire	Postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires
Amérique centrale	1 181 600	2 290 155	3 471 755	7	12
Amérique du Sud	1 001 500	1 470 133	2 471 633	7	9
Afrique de l'Ouest	966 100	3 322 557	4 288 657	9	27
Afrique centrale	1 422 700	509 820	1 932 520	12	5
Afrique de l'Est	185 700	8 615 493	8 801 193	1	28

<i>Bureau régional</i>	2023				
	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	<i>Total (2023)</i>	<i>Postes imputés au budget ordinaire</i>	<i>Postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires</i>
Afrique australe	160 800	1 631 547	1 792 347	1	10
Asie du Sud-Est	1 007 500	6 137 102	7 144 602	7	28
Pacifique	160 800	2 099 161	2 259 961	1	9
Asie centrale	962 800	1 047 952	2 010 752	7	12
Europe	1 115 100	700 051	1 815 151	6	2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	218 100	3 011 016	3 229 116	1	15

23. Le Comité consultatif note que le Haut-Commissariat compte quatre emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour la région des Caraïbes jusqu'à la mi-2024 et que les 20 postes proposés pour le bureau régional constitueraient les effectifs les plus importants de tous les bureaux régionaux financés au moyen du budget ordinaire. **Compte tenu de ce qui précède, il recommande de ne pas créer un poste P-4 (spécialiste de la gestion de programme), deux postes P-3 (informaticien(ne) et spécialiste des ressources humaines) et un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (spécialiste des droits humains).**

2. Transformation proposée d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste

24. Il est proposé de transformer un emploi de temporaire (autre que les réunions) en poste (P-4) comme suite à la résolution 53/25 du Conseil des droits de l'homme sur l'application de sa résolution 31/36 (A/78/574, annexe IV, tableau B). Toutefois, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que l'adoption de la résolution 53/25 entraînera des dépenses supplémentaires en 2023 et à partir de 2024, notamment pour la création d'un poste réservé à un(e) spécialiste des droits humains (P-4), qui travaillera à Genève à compter de novembre 2023 en tant que membre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (pendant deux mois) [ibid., par. 139 a)]. Ayant demandé des précisions sur la date de création de cet emploi, le Comité consultatif a été informé que les effectifs demandés comme suite à la résolution 53/25 tenaient compte de la création proposée d'un poste réservé à un(e) spécialiste des droits humains (P-4), qui travaillerait à Genève à compter de novembre 2023, initialement comme membre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une durée de deux mois, et qu'il était proposé de transformer l'emploi en poste inscrit au budget ordinaire le 1^{er} janvier 2024 (voir également ibid.). Il note que les ressources supplémentaires qu'il faudrait prévoir en 2023 comme suite aux résolutions et décisions du Conseil seront financées au moyen des crédits approuvés pour 2023 (voir par. 13 ci-dessus), et que l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer pour deux mois (novembre et décembre 2023) est peut-être déjà pourvu. **Le Comité consultatif estime qu'il aurait fallu dûment expliquer dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées qu'il était demandé de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) pour 2023 et de le transformer en poste en 2024. Il n'est pas convaincu qu'il faille transformer en poste en 2024 l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer pour une courte durée en 2023 et recommande donc de ne pas procéder à la transformation proposée à ce stade. Il compte que les propositions de transformation en postes des emplois de**

temporaire (autres que pour les réunions) seront clairement justifiées dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/78/7, par. 41).

3. Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

25. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations sur le nombre d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires pour lesquels des crédits sont demandés pour 2024. Comme il ressort du tableau 9 ci-dessous, 177 des 297 emplois proposés pour 2024, seraient pourvus toute l'année.

Tableau 9

Nombre et durée des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires pour lesquels des crédits sont demandés pour 2024 dans le rapport sur les prévisions révisées

<i>Classe</i>	<i>Moins de 12 mois</i>	<i>12 mois</i>
P-5	1	5
P-4	36	43
P-3	43	87
P-2	4	6
AN	9	22
G(AC)	27	14
Total partiel	120	177
Total		297

26. Le Comité consultatif note qu'on trouve, dans le rapport du Secrétaire général, un tableau présentant les 77 postes qu'il est proposé de créer (voir A/78/574, annexe IV), mais pas de tableau présentant les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer en 2023 et 2024 comme suite aux résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme. Il a par conséquent demandé et obtenu une liste récapitulative des postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2024 (voir l'annexe au présent rapport), dont le total s'élève à 375 (77 postes, 1 transformation et 297 emplois de temporaire de durées diverses). **Le Comité consultatif estime que l'absence d'informations regroupées sur les 297 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) prévus au titre de dizaines de résolutions dans le rapport sur les prévisions révisées ne facilite pas l'examen, par lui-même et par l'Assemblée générale, des ressources proposées, et compte par conséquent qu'un récapitulatif des postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour chaque résolution et décision, en regard desquels seraient indiqués les titres fonctionnels, la durée et le nombre pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs (voir aussi par. 24 ci-dessus) sera donné à l'annexe des futurs rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées afférentes au Conseil des droits de l'homme.**

4. Postes et emplois qu'il est proposé de créer à Genève à des fins d'appui administratif

27. Sur les 77 postes qu'il est demandé de créer en 2024, 4 seraient basés à Genève et requerraient d'exercer des fonctions d'appui administratif, à savoir : a) résolution 53/28 (la contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme) : un poste réservé à un(e) agent(e) des services généraux (Autres classes), qui, à compter de 2024, apporterait un appui administratif, financier et logistique

[A/78/574, par. 148 e)] ; b) résolution 53/29 (nouvelles technologies numériques et droits de l'homme) : un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), pour six mois en 2024 et les années suivantes, dont le (la titulaire) fournirait un appui administratif et logistique [ibid., par. 153 d)] ; c) résolution 54/9 (groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales) : un poste temporaire réservé à un(e) agent(e) des services généraux (Autres classes), qui, pendant 12 mois chaque année, apporterait un appui administratif et des services de secrétariat [ibid., par. 176 d)] ; d) résolution 54/26 (mandat du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine) : un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), dont le (la) titulaire apporterait un concours administratif [ibid., par. 223 b)].

28. Comme indiqué à l'annexe au présent rapport, sur les 297 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2024, 21 emplois de durées diverses basés à Genève qu'il est proposé de créer comme suite aux résolutions ci-après du Conseil des droits de l'homme ont trait à l'appui administratif : 52/12 [1 G(AC)], 52/14 [1 G(AC)], 52/21 [1 G(AC)], 52/30 [2 G(AC)], 53/3 [1 G(AC)], 53/11 [1 G(AC)], 53/17 [1 G(AC)], 53/24 [1 G(AC)], 53/29 [1 G(AC)], 54/1 [1 G(AC)], 54/6 [1 G(AC)], 54/12 [1 G(AC)], 54/13 [1 G(AC)], 54/22 [2 P-3 et 2 G(AC)], 54/23 [1 G(AC)], 54/25 [1 G(AC)] et 54/28 (1 P-3).

29. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, d'après le Secrétariat, l'emploi d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] qu'il était proposé de créer comme suite à la résolution 54/25 du Conseil des droits de l'homme était l'un des six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés dans le rapport sur les prévisions budgétaires qui avait le même titre fonctionnel et la même classe que des emplois de temporaire faisant partie des effectifs de base prévus dans le projet de budget-programme pour 2024, mais que, dans la mesure où il servirait à appuyer les consultations régionales de deux jours (une en 2024 et deux en 2025) (voir résolution 54/25, par. 12), il ne relevait pas de l'effectif de base, qui avait pour fonction d'appuyer les organismes d'enquête. Le Comité a reçu un tableau (voir tableau 10) faisant état des postes et emplois administratifs du Haut-Commissariat.

Tableau 10

Postes et emplois administratifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe</i>	<i>Lieu d'affectation</i>
Chef de l'administration	D-1	Genève
Chef de la Section de la gestion des ressources humaines	P-5	Genève
Chef de la Section des services administratifs généraux	P-5	Genève
Chef de la Section des finances et du budget	P-5	Genève
Spécialiste des finances	P-4	Genève
Spécialiste des finances	P-3	Genève
Spécialiste des ressources humaines	P-3	Genève
Fonctionnaire d'administration	P-3	Genève
Assistant(e) principal(e)	G(1°C)	Genève
Assistant(e) principal(e)	G(1°C)	Genève

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe</i>	<i>Lieu d'affectation</i>
Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	Genève
Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	G(AC)	Genève
Assistant(e) (budget et finances)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (voyages)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe</i>	<i>Lieu d'affectation</i>
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (voyages)	G(AC)	Genève
Assistant(e) d'équipe	G(AC)	Genève
Assistant(e) d'équipe	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	Genève
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Vienne
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Genève
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Genève
Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	New York
Assistant(e) d'équipe	G(AC)	New York
Fonctionnaire d'administration	P-3	Djouba
Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	Entebbe
Fonctionnaire d'administration	NO-C	Yaoundé
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Yaoundé
Assistant(e) administratif(ve) et spécialiste des finances	NO-A	Kinshasa
Fonctionnaire d'administration	NO-C	Khartoum
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Tunis
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Bangkok
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Bangkok
Fonctionnaire d'administration	P-3	Panama
Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 2 ^e classe)	NO-A	Panama
Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	Santiago

Abbreviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; NO-A = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (classe A) ; NO-C = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (classe C).

30. Comme il ressort du tableau 10, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme compte un total de 57 postes et emplois à Genève dont les titulaires exercent des fonctions administratives. Notant les effectifs existants disponibles au Haut-Commissariat à Genève pour l'appui administratif, le Comité consultatif n'est pas convaincu des justifications données et recommande de ne pas créer, à

Genève, les neuf emplois de temporaire (autres que pour les réunions) suivants : sept emplois d'assistant(e) administratif(ve) (deux mois chacun) au titre des résolutions 52/12, 52/14, 53/3, 53/17, 53/24, 53/29 et 54/13 du Conseil des droits de l'homme ; un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-3, neuf mois) et un emploi d'assistant(e) (gestion des programmes) (G(AC), six mois), au titre de la résolution 54/22. Il souligne une nouvelle fois qu'il faut assurer la coordination avec les départements, qui, en fonction de leur mandat, pourront apporter leur concours pour toutes les tâches courantes et exceptionnelles (voir A/78/7, par. VI.11).

5. Postes et emplois basés à Genève ou en dehors du lieu d'affectation concerné par le mandat

31. Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations sur tous les postes et emplois qu'il était proposé de baser à Genève et sur la raison ayant motivé le choix de ce lieu d'affectation, par classe, titre fonctionnel et mandat ou résolution (voir les tableaux 11 et 12). Il a été informé que le Haut-Commissariat étudiait attentivement les lieux d'affectation envisagés pour les postes et emplois afin de déterminer lequel permettrait d'exécuter le mandat le plus efficacement. Les postes et emplois sont basés au niveau régional ou au niveau des pays lorsqu'il est jugé qu'ils y auraient une plus grande incidence et y seraient plus utiles. À moins qu'une demande ou des raisons spécifiques ne justifient de les baser au niveau régional ou au niveau des pays, les postes et emplois liés aux mandats thématiques sont généralement basés au siège du Haut-Commissariat à Genève, où se trouvent également les autres équipes du Haut-Commissariat qui dirigent les activités thématiques, notamment dans les cas où les fonctions visent à diriger l'organisation des activités du Conseil des droits de l'homme, à établir des rapports ou conduire des recherches, ou à apporter des conseils techniques au niveau mondial ou au niveau de plusieurs régions ou pays. Lorsque ces fonctions auraient une plus forte incidence ou seraient plus utiles au siège, les postes et emplois sont basés à Genève ou là où le Conseil l'a demandé dans sa résolution.

Tableau 11

Postes qu'il est proposé de baser à Genève, par résolution du Conseil des droits de l'homme

Résolution	P-5	P-4	P-3	P-2	G(AC)	Total
53/25	–	1	–	–	–	1
53/28	–	1	1	–	1	3
53/29	–	1	2	–	1	4
54/18	–	–	2	–	–	2
54/22	1	9	9	11	–	30
54/26	–	–	–	1	1	2
54/9	–	1	1	1	1	4
Total	1	13	15	13	4	46

Tableau 12

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de baser à Genève, par résolution du Conseil des droits de l'homme

<i>Résolution</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>G(AC)</i>	<i>Total</i>
52/10	—	—	1	—	—	1
52/11	—	—	2	—	—	2
52/12	—	1	—	—	1	2
52/14	—	1	—	—	1	2
52/19	—	1	—	—	—	1
52/2	—	—	1	—	—	1
52/21	—	1	—	—	1	2
52/24	—	—	1	—	—	1
52/25	—	—	1	—	—	1
52/26	—	—	1	—	—	1
52/28	—	—	1	—	—	1
52/30	1	5	18	1	2	27
52/39	—	—	1	—	—	1
52/41	—	—	1	—	—	1
52/43	—	—	1	—	—	1
52/8	—	1	—	—	—	1
53/1	—	—	1	—	—	1
53/11	—	—	2	—	1	3
53/13	—	—	1	—	—	1
53/15	—	—	1	—	—	1
53/16	—	—	1	—	—	1
53/17	—	1	—	—	1	2
53/21	—	1	—	—	—	1
53/23	—	1	1	—	—	2
53/24	—	—	1	—	1	2
53/26	—	—	1	—	—	1
53/27	—	1	—	—	—	1
53/28	—	1	—	—	—	1
53/29	—	2	—	—	1	3
53/3	—	—	1	—	1	2
53/6	—	—	2	—	—	2
54/1	—	1	1	—	1	3
54/12	—	1	1	—	1	3
54/13	—	—	1	—	1	2
54/16	—	1	—	—	—	1
54/17	—	—	1	—	—	1
54/19	—	1	—	—	—	1
54/21	—	1	—	—	—	1
54/22	—	2	2	—	2	6
54/23	—	—	2	—	1	3

Résolution	P-5	P-4	P-3	P-2	G(AC)	Total
54/25	–	1	1	–	1	3
54/27	–	–	1	–	–	1
54/28	–	1	3	–	–	4
54/32	–	–	1	–	–	1
54/34	–	–	1	–	–	1
54/5	–	–	3	–	–	3
54/6	–	1	–	–	1	2
54/7	–	–	1	–	–	1
S-36/1	–	1	–	–	–	1
Total	1	28	60	1	18	108

32. Le Comité consultatif a également demandé et obtenu des informations sur le nombre total de membres du personnel travaillant en dehors du pays concerné par le mandat, les lieux d'affectation actuels et les incidences financières, notamment pour ce qui est de l'indemnité de poste et de la prime de danger (voir tableau 13). Il a été informé que le Haut-Commissariat avait évalué le rapport coût-efficacité, la crédibilité et l'efficacité des activités menées dans l'hypothèse où d'autres dispositions seraient prises. Avant la présentation de l'état des incidences sur le budget-programme, des consultations étaient tenues en interne entre toutes les entités du siège du Haut-Commissariat et les opérations sur le terrain. **Le Comité consultatif compte que des informations exhaustives sur l'analyse coûts-avantages conduite pour les postes et emplois créés en dehors du lieu d'affectation concerné par le mandat, à Genève, ou à proximité du lieu d'affectation seront données dans le prochain rapport.**

Tableau 13

Mandats concernant un pays en particulier et effectifs

Résolution du Conseil des droits de l'homme	Effectif	Indemnité de poste dans le pays concerné (pourcentage)	Prime de sujétion dans le pays concerné	Prime de danger dans le pays concerné	Lieu d'affectation actuel	Indemnité de poste actuelle (pourcentage)	Applicabilité de la prime de danger
Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne	27	24,8	E	Oui	Genève	80,8	Non
Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël	18	59,6 (Jérusalem)	B (Jérusalem)	Non	Genève	80,8	Non
Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie	20	61,5	B	Oui	Entebbe	36,7	Non
Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud	17	56,5	E	Oui	Djouba	56,5	Oui
Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine	20	35,6	A	Oui	Vienne	45,8	Non
Groupe d'experts des droits de l'homme sur le Nicaragua	12	30,8	A	Non	Panama	41,9	Non
Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela	16	58,8	C	Non	Panama	41,9	Non

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Effectif</i>	<i>Indemnité de poste dans le pays concerné (pourcentage)</i>	<i>Prime de sujétion dans le pays concerné</i>	<i>Prime de danger dans le pays concerné</i>	<i>Lieu d'affectation actuel</i>	<i>Indemnité de poste actuelle (pourcentage)</i>	<i>Applicabilité de la prime de danger</i>
Examen de la situation des droits de l'homme au Bélarus	15	44,2	A	Non	Vienne	45,8	Non
Projet concernant l'établissement des responsabilités à Sri Lanka	14	41,7	C	Non	Genève	80,8	Non
Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran	18	40,2	B	Non	Genève	80,8	Non
Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan	15	57	C	Oui	Nairobi	31,9	Non

6. Examen des effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

33. S'étant renseigné sur les critères qu'appliquait le Haut-Commissariat pour proposer la création de postes, de postes temporaires ou d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions), le Comité consultatif a été informé que : a) des postes permanents étaient proposés lorsqu'ils venaient renforcer les effectifs de base du Haut-Commissariat et lorsque les fonctions contribuaient à l'exécution de mandats de caractère continu ; b) des postes temporaires étaient proposés pour des durées déterminées pour satisfaire aux dispositions des mandats portant sur une durée déterminée de plus d'un an (par exemple, ceux approuvés pour l'Examen périodique universel pour 4,5 ans) ; c) des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) étaient utilisés pour faire face aux besoins à court terme pour les mandats de moins d'une année.

34. Lorsqu'il avait examiné le projet de budget-programme pour 2024, le Comité consultatif avait estimé qu'il faudrait s'appuyer sur les ressources existantes afin d'évaluer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) nécessaires à l'appui de l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme, en recensant les domaines de compétence qui étaient systématiquement nécessaires à l'exécution des mandats, ainsi que les gains d'efficacité à réaliser en réduisant les fonctions et les travaux faisant double emploi (voir [A/78/7](#), par. VI.55).

35. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner, dans les limites des ressources existantes, les postes et emplois des services organiques du Haut-Commissariat, y compris les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), ainsi que leurs nombre, classe et lieu d'affectation respectifs, compte tenu également des ratios standard entre fonctions d'appui administratif et tâches fonctionnelles, en vue d'éliminer les fonctions faisant double emploi et les demandes de ressources faites deux fois ainsi que d'assurer une exécution des mandats d'un bon rapport coût-efficacité.

36. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [77/263](#), l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation qu'il avait faite tendant à créer un effectif de base pour l'appui administratif, les ressources humaines, les médias et les communications, les archives et la sécurité (voir également [A/77/7](#), par. VI.36). Au chapitre 24 du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général a indiqué qu'il était proposé de créer des postes qui feraient partie de l'effectif de base pour répondre aux besoins actuels et futurs ([A/78/6 \(Sect. 24\)](#), par. 24.115). Le Comité note avec regret que sa recommandation, à laquelle l'Assemblée générale avait par la suite souscrit, n'a pas été intégralement appliquée, des postes administratifs n'ayant été créés que

pour les organismes d'enquête. Il recommande donc à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de procéder à un examen des effectifs de base pour l'appui administratif, tous mandats du Haut-Commissariat confondus, en tenant compte des capacités existantes, en vue d'établir des effectifs administratifs de base solides à même de gérer et d'appuyer tous les mandats du Haut-Commissariat de manière efficace et rationnelle. Il compte que, en fonction de l'examen du dispositif amélioré de prestation de services, des informations actualisées sur l'efficacité et l'amélioration globales des effectifs de base et sur l'appui apporté aux entités du Haut-Commissariat sur le terrain seront dûment communiquées.

7. Postes vacants

37. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme avait analysé les postes vacants et n'avait pu trouver de ressources existantes qui permettraient de financer les activités prévues dans les nouveaux mandats. Il a été confirmé au Comité que le Haut-Commissariat ne comptait pas de postes vacants depuis deux ans ou plus, mais que le gel des recrutements en vigueur au titre du budget ordinaire avait empêché le Haut-Commissariat de mener les recrutements à terme. On comptait 60 postes vacants, y compris des postes temporaires. Le Comité a obtenu des informations détaillées sur ces postes vacants. Il a également été informé qu'aucun membre du personnel du Haut-Commissariat dont le poste était financé par le budget ordinaire n'avait démissionné en 2023. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les postes et emplois vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci elle examinera le présent rapport.**

8. Ressources autres que celles affectées à des postes

38. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations sur les crédits approuvés pour 2021 et 2022 et les dépenses engagées ces deux années au titre des chapitres 2, 24 et 29E du budget-programme.

39. Des crédits sont demandés au titre des services contractuels pour l'exécution des mandats relatifs à l'utilisation d'un langage facile à lire et à comprendre et accessible. S'étant renseigné au sujet des critères utilisés pour déterminer la charge de travail, le Comité consultatif a été informé que les normes d'accessibilité applicables aux rapports devraient comprendre des dispositions couvrant au minimum deux formes d'accessibilité : le langage facile à lire et à comprendre et les formats accessibles (EPUB, versions PDF accessibles). À en juger par l'expérience passée et par les devis standard fournis par les prestataires de services, les ressources allouées devraient permettre de financer trois semaines de services contractuels pour les rapports portant sur des questions complexes et deux semaines de services, dans certains cas, pour les rapports moins complexes et plus accessibles.

40. Le Comité consultatif rappelle qu'il n'est pas possible de distinguer, autrement qu'en proportion, les dépenses imputées sur les crédits initialement ouverts et les dépenses imputées aux crédits supplémentaires résultant des prévisions révisées (voir [A/78/7](#), par.VI.4). Le Comité consultatif formule ci-après des observations et recommandations à ce sujet.

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

41. Un montant de 2 784 700 dollars est demandé pour 2024 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). **Notant que les crédits demandés au titre du chapitre ont tendance**

à être sous-utilisés, le Comité consultatif compte que des éclaircissements seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

Chapitre 24 (Droits humains)

42. Les ressources demandées au titre du chapitre 24 (Droits humains) pour les objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 39 484 600 dollars (dont 2 105 200 dollars au titre des consultants, 2 693 100 dollars au titre des voyages du personnel et 2 859 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement). **Compte tenu des dépenses engagées récemment, le Comité consultatif recommande des réductions au titre des consultants (5 %, soit 105 300 dollars), des voyages du personnel (10 %, soit 269 300 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (10 %, soit 285 900 dollars).**

Chapitre 28 (Communication globale)

43. Un montant de 7 800 dollars est demandé pour 2024 au titre du chapitre 28 (Communication globale). **Le Comité consultatif estime que le montant demandé de 7 800 dollars devrait être financé au moyen des ressources existantes et recommande donc de ne pas approuver ces crédits pour 2024.**

Chapitre 29E [Administration (Genève)]

44. Un montant de 35 000 dollars est demandé pour 2024 au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)]. **Le Comité consultatif note les dépenses récemment engagées au titre du chapitre, mais encourage l'Office des Nations Unies à Genève à chercher de nouveaux moyens d'utiliser les ressources disponibles plus efficacement et recommande de ne pas approuver les crédits demandés pour 2024.**

IV. Questions diverses

A. Évolution des crédits approuvés au titre du chapitre 24 du budget-programme

45. Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations issues d'une analyse de l'évolution du montant des crédits approuvés au titre du chapitre 24 au cours des dix dernières années et de leur pourcentage par rapport au budget-programme dans son ensemble et à d'autres composantes (voir tableau 14). **Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 14, la part du budget que représentent les crédits inscrits au chapitre 24 est passée de 3,7 % à 5,2 % ces dix dernières années (de 6,9 % à 8,5 % pendant la même période si l'on tient compte de la composante Droits humains et de la composante humanitaire).**

Tableau 14

Évolution du budget ordinaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par rapport au budget ordinaire dans son ensemble

(En millions de dollars des États-Unis)

Chapitre/composante	2014-2015		2016-2017		2018-2019		2020		2021		2022		2023	
	Total du budget de l'ONU	Pourcentage	Total du budget de l'ONU	Pourcentage	Total du budget de l'ONU	Pourcentage	Total du budget de l'ONU	Pourcentage	Total du budget de l'ONU	Pourcentage	Total du budget de l'ONU	Pourcentage	Budget total	Pourcentage
Budget total de l'ONU (montant révisé des crédits ouverts pour la période 2014-2019 et crédits initialement ouverts à partir de 2020)	5 653,8	100,0	5 614,2	100,0	5 811,8	100,0	3 073,8	100,0	3 208,1	100,0	3 121,7	100,0	3 396,3	100,0
Résolution de l'Assemblée générale	69/263 A-C	s.o.	71/273 A-C	s.o.	73/280 A-C	s.o.	74/264 A-C	s.o.	75/254 A-C	s.o.	76/247 A-C	s.o.	77/264 A-C	s.o.
Affaires politiques/paix et sécurité (chap. 3 à 6)	1 379,2	24,4	1 485,2	26,5	1 558,2	26,8	843,0	27,4	865,3	27,0	740,9	23,7	910,6	26,8
Coopération internationale et régionale pour le développement/développement (chap. 9 à 23)	1 066,6	18,9	1 027,4	18,3	1 072,1	18,4	551,7	17,9	586,9	18,3	572,6	18,3	604,0	17,8
Droits humains et affaires humanitaires/droits humains et affaires humanitaires (chap. 24 à 27)	389,8	6,9	387,5	6,9	404,7	7,0	212,7	6,9	224,8	7,0	235,7	7,6	287,6	8,5
Droits humains (chap. 24 uniquement), compte tenu des prévisions révisées	207,1	3,7	210,7	3,8	228,9	3,9	114,6	3,7	129,3	4,0	134,0	4,3	175,4	5,2
Part des trois composantes dans le budget de l'ONU	2 835,5	50,2	2 900,0	51,7	3 035,0	52,2	1 607,4	52,3	1 676,9	52,3	1 549,3	49,6	1 802,2	53,1

46. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur l'augmentation des activités du Conseil des droits de l'homme depuis 2010 (voir tableau 15).

Tableau 15

Augmentation des activités du Conseil des droits de l'homme depuis 2010

Activité	2010	2022	Augmentation	Pourcentage
I. Nombre de réunions du Conseil des droits de l'homme (sessions ordinaires et extraordinaires et sessions et séances d'organisation)	124	153	29	23,4
Nombre d'intervenants au débat de haut niveau de la session de mars	60	134	74	123,3
Dialogues interactifs	55	106	51	92,7
Réunions-débats tenues au Conseil	14	21	7	50,0
Nombre de mécanismes d'enquête	3	15	12	400,0
Nombre de rapporteurs spéciaux et experts indépendants	40	59	19	47,5
Déclarations écrites d'organisations non gouvernementales	282	2 406	2 124	753,2
Déclarations vidéo	–	3 761	3 761	100,0
II. Nombre de réunions intersessions (groupes d'experts et groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée)	112	210	98	87,5

B. Examen des dépenses

47. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans, à partir du projet de budget-programme pour 2024, examen auquel participerait la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme prévoyait d'inclure les résultats de l'examen des dépenses dans le projet de budget-programme pour 2026.

48. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le budget-programme pour 2024, il a estimé que l'examen des dépenses pourrait gagner en efficacité en présentant des informations plus complètes et mieux regroupées sur les gains d'efficacité et les améliorations opérationnelles connexes mises en œuvre par l'entité faisant l'objet d'un tel examen. Les examens (effectifs civils et dépenses), qui devraient être guidés par une culture de l'efficacité, devraient être complétés par une gestion prévisionnelle globale des besoins en personnel, en saisissant les possibilités offertes par les projections de départs à la retraite pour rajeunir l'Organisation et parvenir à une répartition géographique équitable et à une représentation équilibrée des genres. Afin d'améliorer l'efficacité de l'examen des ressources de l'Organisation, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'élaborer un plan précisant le calendrier et la périodicité de l'examen des dépenses et leur relation avec d'autres examens menés simultanément ou prévus par le Secrétaire général, tels que l'examen des effectifs ([A/78/7](#), par. 85). **Le Comité consultatif sait qu'il importe de mener des examens des dépenses, qui permettent de mieux évaluer les capacités existantes et déterminer les gains d'efficacité possibles. Compte tenu des observations qu'il a faites plus haut, le Comité estime qu'il faudrait examiner plus tôt les modalités d'évaluation des ressources humaines et financières en vue de clarifier le montant global des ressources nécessaires, y compris les ressources supplémentaires découlant des résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme, et, en définitive,**

gagner en efficacité dans l'exécution des activités du Haut-Commissariat (voir également par. 35 ci-dessus et A/78/7, par. 85).

C. Exécution du budget et communication de l'information

49. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat n'avait pas les moyens de suivre les dépenses afférentes à telle ou telle résolution appliquée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et que, pour suivre les ressources par mandat, il aurait besoin de modifier considérablement les systèmes, règles et procédures comme suit : a) la structure du module d'Umoja consacré à l'exécution du budget (gestion des fonds) devrait être revue pour que la structure des domaines d'activité et du centre financier soit plus détaillée ; b) les procédures devraient être adaptées et révisées pour l'ensemble du Secrétariat pour que la référence correcte, telle que le mandat concerné, soit ajoutée manuellement pour toutes les annonces de contributions et les bons de commande associés aux objets de dépense autres que les effectifs ; c) pour établir un système de calcul des coûts par activité, le temps consacré par les membres du personnel aux différents mandats devrait être consigné manuellement. Le Comité a également été informé que les changements susmentionnés engendreraient des dépenses supplémentaires notables et accroîtraient la charge de travail de l'ensemble du Secrétariat.

50. Notant que la ventilation par mandat des informations relatives à l'exécution du budget est une question qui concerne l'ensemble du Secrétariat et pourrait requérir des moyens supplémentaires, le Comité consultatif estime qu'elle permettrait d'accroître la qualité et la transparence de ces informations, et recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des renseignements sur la faisabilité d'un tel outil de communication de l'information sur l'exécution du budget et de suivi du budget ainsi que sur les options envisageables dans son prochain rapport sur les progrès accomplis dans le développement et le fonctionnement du système Umoja.

D. Coopération et coordination avec d'autres entités des Nations Unies

51. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme était pleinement associé aux opérations des Nations Unies, soit dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies ou de la composante Droits humains des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et qu'il participait aux réunions de la haute direction. Dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies, par exemple, le Haut-Commissariat coopérait avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les activités de protection de l'enfance, telles que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu par la résolution 1612 (2005), les activités étant réparties en fonction de la valeur ajoutée de chaque entité. Le Haut-Commissariat travaillait également en étroite collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les questions ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et, dans la mesure du possible, ONU-Femmes détachait des membres du personnel dans les équipes du Haut-Commissariat. Par exemple, au Soudan du Sud, un emploi de conseiller(ère) pour les questions de genre et enquêteur(trice) spécialisé(e) dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre (P-4) devait être occupé par un membre du personnel détaché par ONU-Femmes. Le Haut-Commissariat ne demandait de nouvelles ressources que lorsque ses ressources disponibles ou celles des entités partenaires des Nations Unies n'étaient pas suffisantes pour exécuter les nouvelles activités prévues.

52. Dans le cadre des équipes de pays, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme participe aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont la planification conjointe lui permet de consacrer ses ressources en fonction de ses avantages comparatifs et de tirer parti des synergies pour assurer l'efficacité, notamment par rapport aux coûts. Par exemple, en Colombie, le Haut-Commissariat coopère étroitement avec la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont le mandat porte, sous certains aspects, sur la sécurité, mais non sur le renforcement des capacités dans le domaine des droits humains. La création de postes dans les domaines de la réforme du système de sécurité et des droits humains au Haut-Commissariat est essentielle pour compléter les compétences disponibles et pour apporter une meilleure assistance technique sur les aspects relatifs aux droits humains de la réforme de la police nationale et d'autres institutions du secteur de la sécurité.

53. Le Comité consultatif compte que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continuera de mieux coopérer et se coordonner avec les entités des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de ses mandats, en particulier dans les lieux d'affectation hors siège où œuvrent des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales des Nations Unies.

E. Représentation géographique équitable

54. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 142 des 387 postes soumis au principe de la répartition géographique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (36,7 %) étaient occupés par des fonctionnaires venant de pays surreprésentés. **Rappelant le déséquilibre de la représentation géographique qu'il avait constaté parmi les membres du personnel du Haut-Commissariat, le Comité consultatif compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir [A/78/7](#), par. VI.53).** Le Comité fera d'autres observations sur la répartition et la représentation géographiques équitables dans ses prochains rapports sur la gestion des ressources humaines, qui doivent être présentés à l'Assemblée générale pendant la première partie de la reprise de sa soixante-dix-huitième session.

V. Conclusions

55. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 259 du rapport du Secrétaire général ([A/78/574](#)). **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

- a) approuve l'ouverture de crédits supplémentaires, à imputer sur le fonds de réserve, d'un montant de 47 711 300 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2024, à savoir :
 - i) 2 784 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
 - ii) 44 926 600 dollars au chapitre 24 (Droits humains) ;
- b) approuve la création, avec effet au 1^{er} janvier 2024, de 67 postes au titre du chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024, qui serviraient à appuyer les activités prescrites par le Conseil des droits de

l'homme dans ses résolutions [52/14](#), [53/28](#), [53/29](#), [54/9](#), [54/18](#), [54/22](#) [54/26](#) et [54/33](#) ;

c) approuve l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 4 244 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, qui sera compensée par l'inscription du même montant u chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe

Liste des postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2024

Résolution du Conseil des droits de l'homme	Type d'emploi	Classe	Ville	Titre fonctionnel	Durée (en mois)	Nombre demandé pour 2024
52/1	PT	G(AC)	Djouba	Assistant(e) aux services linguistiques	3	1
	PT	G(AC)	Indéterminée	Assistant(e) aux services linguistiques	1	1
	PT	P-3	Entebbe	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-3	Djouba	Fonctionnaire d'administration	3	1
	PT	P-3	Djouba	Spécialiste des droits humains	3	3
	PT	P-3	Djouba	Enquêteur(trice)	3	2
	PT	P-3	Djouba	Juriste	3	1
	PT	P-3	Djouba	Agent(e) de coordination de la sécurité	3	1
	PT	P-4	Djouba	Responsable de la communication	3	1
	PT	P-4	Djouba	Spécialiste des droits humains	3	7
	PT	P-4	Djouba	Conseiller(ère) militaire	3	1
	PT	P-4	Djouba	Spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins	3	1
	PT	P-5	Djouba	Spécialiste des droits humains (hors classe)	3	1
52/10	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
52/11	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
52/12	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	8	1
52/14	Poste	P-4	Addis-Abeba	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Bangkok	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Beyrouth	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Dakar	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Panama	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	5	1
52/19	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	4	1
52/2	PT	G(AC)	Indéterminée	Assistant(e) aux services linguistiques	1	2
	PT	AN	Panama	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 2 ^e classe)	12	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	P-3	Panama	Spécialiste des droits humains	12	3
	PT	P-3	Panama	Fonctionnaire de l'information	12	1
	PT	P-3	Panama	Enquêteur(trice)	12	3
	PT	P-3	Panama	Juriste	12	2
	PT	P-4	Panama	Spécialiste des droits humains	12	2
	PT	P-4	Panama	Fonctionnaire de l'information	3	1
	PT	P-4	Panama	Enquêteur(trice)	12	2
	PT	P-5	Panama	Spécialiste des droits humains (hors classe)	12	1

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Type d'emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Ville</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Nombre demandé pour 2024</i>
52/21	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
52/24	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
52/25	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
52/26	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
52/28	PT	AN	Séoul	Juriste (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	2
	PT	AN	Séoul	Juriste	12	1
	PT	P-3	Genève	Fonctionnaire de l'information	12	1
	PT	P-3	Séoul	Juriste	12	1
	PT	P-4	Séoul	Juriste	12	1
52/29	PT	G(AC)	Indéterminée	Assistant(e) aux services linguistiques	1	1
	PT	G(AC)	Vienne	Assistant(e) administratif(ve)	3	1
	PT	P-2	Vienne	Interprète (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) de langue russe	3	2
	PT	P-3	Vienne	Fonctionnaire de l'information	3	1
	PT	P-3	Vienne	Enquêteur(trice)	3	5
	PT	P-3	Vienne	Agent(e) de coordination de la sécurité	3	1
	PT	P-4	Vienne	Spécialiste des droits humains	3	3
	PT	P-4	Vienne	Enquêteur(trice)	3	1
	PT	P-5	Vienne	Conseiller(ère) pour les droits humains (hors classe)	3	1
52/30	PT	G(AC)	Indéterminée	Assistant(e) aux services linguistiques	1	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) (gestion des programmes)	3	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) (gestion des programmes)	3	1
	PT	P-2	Genève	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	3	1
	PT	P-3	Genève	Interprète de terrain	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	2
	PT	P-3	Genève	Fonctionnaire de l'information	3	1
	PT	P-3	Genève	Enquêteur(trice)	3	11
	PT	P-3	Genève	Juriste	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des questions politiques	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste de l'information	3	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	3	2
	PT	P-4	Genève	Enquêteur(trice)	3	2
	PT	P-4	Genève	Conseiller(ère) militaire	3	1
	PT	P-5	Genève	Spécialiste des droits humains (hors classe)	3	1
52/31	PT	P-3	Bangkok	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-4	Bangkok	Spécialiste des droits humains	9	1
52/32	PT	G(AC)	Autriche	Assistant(e) aux services linguistiques	1	1
	PT	P-2	Vienne	Interprète (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) de langue russe	3	2
	PT	P-3	Vienne	Fonctionnaire de l'information	3	1

Résolution du Conseil des droits de l'homme	Type d'emploi	Classe	Ville	Titre fonctionnel	Durée (en mois)	Nombre demandé pour 2024
	PT	P-3	Vienne	Enquêteur(trice)	3	8
	PT	P-3	Vienne	Spécialiste de la gestion de programme	3	1
	PT	P-3	Vienne	Agent(e) de coordination de la sécurité	3	1
	PT	P-4	Vienne	Responsable de la communication	3	1
	PT	P-4	Vienne	Spécialiste des questions de genre	3	1
	PT	P-4	Vienne	Spécialiste des droits humains	3	2
	PT	P-4	Vienne	Juriste	3	2
	PT	P-4	Vienne	Conseiller(ère) militaire	3	1
	PT	P-5	Vienne	Spécialiste des droits humains (hors classe)	3	1
52/39	PT	G(AC)	Port-au-Prince	Assistant(e) administratif(ve)	3	1
	PT	AN	Port-au-Prince	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	3	1
	PT	AN	Port-au-Prince	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	P-3	Port-au-Prince	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	P-3	Port-au-Prince	Spécialiste de la gestion de l'information	3	1
52/41	PT	G(AC)	Tunis	Assistant(e) administratif(ve)	6	1
	PT	AN	Tripoli (Libye)	Spécialiste de la protection des civils (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	6	1
	PT	P-2	Tunis	Interprète (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) de langue arabe	6	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	P-4	Tunis	Spécialiste des droits humains	6	3
52/43	PT	G(AC)	Indéterminée	Assistant(e) aux services linguistiques	1	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-4	Djouba	Spécialiste des droits humains	3	1
52/8	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	4	1
53/1	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
53/11	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	8	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
53/13	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
53/15	PT	P-3	Genève	Spécialiste des ressources humaines	8	1
53/16	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
53/17	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	5	1
53/21	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	4	1
53/22	PT	G(AC)	Arauca	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	PT	G(AC)	Barranquilla	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	PT	G(AC)	Bogota	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	PT	G(AC)	Neiva	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	PT	G(AC)	Bogota	Assistant(e) administratif(ve)	12	2
	PT	G(AC)	Villavicencio	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Type d'emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Ville</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Nombre demandé pour 2024</i>
	PT	AN	Bogota	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	12	3
	PT	AN	Cali	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	12	1
	PT	AN	Cúcuta	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	12	1
	PT	AN	Medellín	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	12	1
	PT	AN	Pasto	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	12	1
	PT	AN	Bogota	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	3
	PT	AN	Bogota	Spécialiste des droits humains	12	2
	PT	P-3	Bogota	Spécialiste des droits humains	12	2
	PT	P-3	Quibdó	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	P-4	Bogota	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-4	Bogota	Conseiller(ère) pour la sécurité	12	1
53/23	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
53/24	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
53/25	Poste	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
53/26	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	P-4	Bangkok	Spécialiste des droits humains	6	1
53/27	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	4	1
53/28	Poste	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	12	1
	Poste	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Addis-Abeba	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Bangkok	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Beyrouth	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Bichkek	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Panama	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
53/29	Poste	G(AC)	Genève	Assistant(e) (budget)	6	1
	Poste	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	2
	Poste	P-4	Addis-Abeba	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Bangkok	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	6	2
53/3	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
53/6	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	2	1

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Type d'emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Ville</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Nombre demandé pour 2024</i>
54/1	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	8	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	8	1
	PT	P-3	Genève	Enquêteur(trice)	12	1
54/12	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	6	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
54/13	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	2	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	7	1
54/16	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	7	1
54/17	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	2	1
54/18	Poste	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	2
54/19	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	4	1
54/2	PT	P-2	Nairobi	Interprète (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) de langue arabe	9	2
	PT	P-3	Nairobi	Spécialiste de la protection de l'enfance	9	1
	PT	P-3	Nairobi	Spécialiste des droits humains	9	5
	PT	P-3	Nairobi	Fonctionnaire de l'information	9	1
	PT	P-3	Nairobi	Juriste	9	1
	PT	P-4	Nairobi	Spécialiste des questions de genre	9	1
	PT	P-4	Nairobi	Spécialiste des droits humains	9	2
	PT	P-4	Nairobi	Enquêteur(trice) en criminalistique informatique	6	1
	PT	P-4	Nairobi	Juriste	9	1
	PT	P-4	Nairobi	Conseiller(ère) militaire	9	1
	PT	P-5	Nairobi	Spécialiste des droits humains (hors classe)	9	1
54/21	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
54/22	Poste	P-2	Genève	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	7
	Poste	P-2	Genève	Spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	4
	Poste	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	8
	Poste	P-3	Genève	Spécialiste des systèmes informatiques	12	1
	Poste	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	9
	Poste	P-5	Genève	Spécialiste des droits humains (hors classe)	12	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) (gestion des programmes)	6	2
	PT	P-3	Genève	Spécialiste de la gestion de programme	9	2
54/23	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	6	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
54/25	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) (gestion des programmes)	3	1

Résolution du Conseil des droits de l'homme	Type d'emploi	Classe	Ville	Titre fonctionnel	Durée (en mois)	Nombre demandé pour 2024
54/26	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	3	1
	Poste	G(AC)	Genève	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	Poste	P-2	Genève	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	1
54/27	PT	P-3	Genève	Spécialiste de l'information	11	1
54/28	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	4	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des systèmes informatiques	3	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des systèmes informatiques	6	1
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	9	1
54/29	PT	P-4	Aden	Spécialiste des droits humains	9	1
54/30	PT	G(AC)	San Pedro Sula	Assistant(e) aux services linguistiques	9	1
	PT	G(AC)	San Pedro Sula	Assistant(e) (gestion des programmes)	9	2
	PT	G(AC)	San Pedro Sula	Assistant(e) administratif(ve)	9	1
	PT	G(AC)	Tegucigalpa	Assistant(e) administratif(ve)	9	1
	PT	AN	San Pedro Sula	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	9	1
	PT	AN	Tegucigalpa	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	9	1
	PT	P-3	San Pedro Sula	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-3	Tegucigalpa	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-4	Tegucigalpa	Spécialiste des droits humains	9	2
54/32	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
54/33	Poste	G(AC)	Nassau	Assistant(e) administratif(ve)	12	1
	Poste	G(AC)	Nassau	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	Poste	AN	Bridgetown	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	1
	Poste	AN	Nassau	Spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	1
	Poste	AN	Belmopan	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	AN	Bridgetown	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	AN	Georgetown	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	AN	Kingston	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	AN	Paramaribo	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	AN	Port of Spain	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-3	Nassau	Spécialiste des finances	12	1
	Poste	P-3	Nassau	Spécialiste des ressources humaines	12	1
	Poste	P-3	Nassau	Spécialiste des droits humains	12	2
	Poste	P-3	Nassau	Fonctionnaire de l'information	12	1
	Poste	P-3	Nassau	Agent(e) de coordination de la sécurité	12	1
	Poste	P-4	Nassau	Spécialiste des droits humains	12	3

Résolution du Conseil des droits de l'homme	Type d'emploi	Classe	Ville	Titre fonctionnel	Durée (en mois)	Nombre demandé pour 2024
54/34	Poste	P-5	Nassau	Spécialiste des droits humains (hors classe)	12	1
	PT	P-3	Nassau	Fonctionnaire d'administration	3	1
	PT	AN	Goma	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	9	2
	PT	AN	Kananga	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 2 ^e classe)	9	4
	PT	AN	Kananga	Spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 2 ^e classe)	9	1
	PT	AN	Kinshasa	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 2 ^e classe)	9	1
	PT	AN	Kananga	Interprète de terrain (adjoint(e) de 2 ^e classe)	9	2
	PT	P-2	Kananga	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	9	2
	PT	P-3	Bukavu	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-3	Bunia	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	P-3	Goma	Spécialiste des droits humains	9	3
	PT	P-3	Kalemie	Spécialiste des droits humains	9	1
	PT	P-3	Kinshasa	Spécialiste des ressources humaines	9	1
54/5	PT	P-3	Kinshasa	Spécialiste des droits humains	9	7
	PT	P-4	Goma	Spécialiste des droits humains	9	2
	PT	P-4	Kinshasa	Spécialiste des droits humains	9	5
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	2	2
54/6	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	G(AC)	Genève	Assistant(e) administratif(ve)	3	1
54/7	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	6	1
	PT	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	9	1
54/9	Poste	G(AC)	Genève	Assistant(e) (gestion des programmes)	12	1
	Poste	P-2	Genève	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	12	1
S-36/1	Poste	P-3	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	Poste	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	PT	P-3	Khartoum	Spécialiste des droits humains	12	2
	PT	P-4	Genève	Spécialiste des droits humains	12	1
	Total					375

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions).